

LETTRE D'INFORMATION

À DESTINATION DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS
D'ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DU BAS-RHIN

FIL ROUGE #10

Lettre d'information et d'échanges de pratiques

Le mardi 26 mai 2020

Alors que les répétitions ont redémarré la semaine passée pour les Ballets et le Chœur de l'Opéra National du Rhin, dans le respect d'un protocole sanitaire strict, la reprise des activités d'enseignement n'est pas encore d'actualité, même si plusieurs établissements sont dans les starting-blocks et leur plan de reprise déjà rédigé.

Cependant, la possibilité de reprendre des cours avant l'été n'étant pas autorisée sans la parution d'un nouveau décret, il est probable que le télétravail, le chômage partiel et/ou l'activité partielle soient reconduits jusqu'à la fin du troisième trimestre.

Faites-nous parvenir vos témoignages, expériences, besoins, demandes de conseil.
Prenez soin de vous et de vos proches !

Faites passer votre message : martine.fleith@bas-rhin.fr ou 06 34 40 87 98

QUEL DECONFINEMENT POUR LES ECOLES D'ART ? (SUITE...)

Les cours à distance posent diverses questions relatives aux ressources humaines, nécessitant un encadrement particulier comme la prise en compte de l'équipement numérique au sein des structures et de la formation des salariés à l'utilisation de ces outils.

En outre, si l'enseignement à distance devait se poursuivre en septembre, il sera nécessaire de trouver de nouvelles approches dans l'organisation de l'enseignement mais aussi dans la mise en place de nouveaux règlements intérieurs traitant entre autres, des temps de travail et de préparation.

Au bas de l'encart « Autres ressources », vous trouverez des liens vers **les fiches d'aide pour la reprise**, conçues et éditées par le Ministère de la Culture. Relevons parmi celles-ci :

[La fiche d'aide à la reprise des conservatoires](#) où vous trouverez des préconisations de prévention sanitaire « *par anticipation de réouverture, à déployer au sein des établissements d'enseignements et de pratiques artistiques* ». La priorité devra pouvoir être donnée aux pratiques individuelles des élèves en fin de parcours d'études préparant des diplômes ou des concours d'entrée dans les établissements supérieurs.

« *Ces recommandations peuvent être déclinées pour les autres établissements d'enseignements et de pratiques artistiques publics notamment dans le champ des arts plastiques ainsi que dans les structures privées œuvrant dans le même secteur d'activité.* »

[La fiche d'aide à la reprise des activités d'action culturelle et d'EAC](#), dans laquelle il est précisé que les modalités pratiques de l'organisation des ateliers doivent être discutées avec les collectivités territoriales compétentes, les directeurs d'établissements et les enseignants, le Président de la République ayant « *demandé à ce que les activités d'EAC puissent reprendre dès le mois de mai afin d'accompagner notamment la reprise des établissements scolaires et de proposer des actions dédiées pendant les vacances dans le cadre des dispositifs* »

vacances apprenantes ». Dans l'attente d'une pleine reprise des activités en présentiel, la poursuite de propositions par le biais du numérique permet de maintenir l'indispensable lien avec les publics.

Il est par ailleurs recommandé d'insérer des dispositions spécifiques dans les conventions encadrant l'activité clarifiant les responsabilités de chaque partie, que l'activité se tienne dans les murs d'un établissement artistique et culturel ou hors-les-murs.

Autres ressources

- [Dossier Fil Rouge - Spécial Danse](#)
- [Fiches d'aide pour la reprise](#)

(documents téléchargeables dans colonne à droite de la page)

L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE AU DEFI DE LA DISTANCE

Dans cette rubrique nous vous proposons de contribuer en témoignages et en retours pratiques de l'utilisation des différents supports numériques actuellement disponibles pour les enseignants.



Focus sur... L'Ecole de Musique de Sélestat

Direction : [Bruno Soucaille](#)

L'école compte 374 élèves et 24 professeurs pour cette année scolaire. Depuis le confinement, l'association a mis son personnel en activité partielle - chômage partiel, en adaptant à chaque salarié les pourcentages de télétravail. L'équipe pédagogique s'est mobilisée dès le début du confinement pour essayer de garder le contact avec le maximum d'élèves. Certains maintiennent des cours avec face à face pédagogique via Internet (*Skype, Zoom, WhatsApp*), d'autres échangent moins régulièrement par vidéos, documents, téléphones. Bien évidemment une partie des élèves résistants aux nouvelles technologies sont restés isolés sans cours, sans contact.

Tout un protocole respectant au mieux les consignes de sécurité a donc été réfléchi afin d'envisager une reprise très partielle de l'activité, si possible encore au 3^{ème} trimestre, afin de retrouver les élèves qui n'ont plus bénéficié de cours depuis le 18 mars. Le fonctionnement de l'Ecole de Musique a été repensé en liaison avec le Conseil d'Administration, en mettant en place les règles

de distanciations, en équipant les salles pour les vents et le chant de parois plexiglass et bien évidemment en mettant à disposition de tous du gel hydro alcoolique.

« Permettre à ces élèves de revenir ne veut pas dire réouverture de l'Ecole de Musique, puisque les élèves devraient venir seuls, non accompagnés et munis d'un masque. Le contact avec le service administratif se ferait par téléphone, Internet et par le biais de rendez-vous si nécessaire. L'accessibilité au bâtiment serait réduite au maximum (suppression des codes d'accès).

Comme partout, les cours de Pratiques Collectives et d'Eveil Musical n'auront plus lieu avant septembre et les professeurs de Formation Musicale ont fait aussi leur possible pour envoyer aux élèves des documents et exercices afin de ne pas perdre complètement le contact. Cette pandémie a permis à tous d'innover, de mettre en place une autre pédagogie et sans doute nous pourrions tirer profit de ces innovations pour notre fonctionnement à venir. Il faut que nous passions ce cap difficile et inédit sans pénaliser à terme la pratique musicale amateur et en maintenant l'envie et le goût à la pratique instrumentale. »

Bruno SOUCAILLE